

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :		
<p>La certification permet à des professionnels de l'accompagnement de conduire des prestations de bilans de compétences dans toutes les activités qu'elles impliquent : mise en œuvre administrative et réglementaire, accueil et information, identification et valorisation des compétences et des intérêts, investigation de projets ; ce afin de guider les bénéficiaires vers l'élaboration et la construction d'un projet professionnel.</p>		
Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
<p>C1. Conduire un entretien d'accueil et d'information du bénéficiaire,</p> <p>en mobilisant des techniques de communication adaptées, en pratiquant une écoute active, en créant un environnement favorable à son expression, en l'informant sur le déroulement et le contenu du bilan de compétences conformément au cadre réglementaire et déontologique en vigueur,</p> <p>afin de recueillir ses besoins et attentes, de lui permettre de prendre sa décision de manière éclairée, et d'adapter le cas échéant la démarche de bilan de compétences à ses besoins spécifiques (dont handicaps éventuels) dans le déroulement du bilan comme dans le cadre matériel et temporel de réalisation</p> <p>C2. Concevoir initialement avec le bénéficiaire, puis réajuster tout au long du bilan, un parcours d'accompagnement au contenu adapté à sa situation et à ses besoins spécifiques (dont handicaps éventuels),</p> <p>en tenant compte des attentes et besoins du bénéficiaire - ce tout en respectant les 3 phases du bilan de compétences (préliminaire – d'investigation – de conclusion),</p> <p>afin de favoriser l'engagement du bénéficiaire</p>	<p>Les épreuves d'évaluation comprennent deux volets :</p> <p style="text-align: center;"><u>Volet 1 :</u></p> <p>Un questionnaire d'évaluation des connaissances (de type QCU ou QCM) de 10 questions, sur le cadre (réglementaire, qualité, déontologique, administratif) du bilan de compétences, et sur les dispositifs de formation et de valorisation des compétences en vigueur en France.</p> <p style="text-align: center;"><u>Volet 2 :</u></p> <p>Un mémoire écrit remis par le candidat après la fin de la formation, rendant compte de la réalisation d'un bilan de compétences en situation réelle, et donnant lieu à soutenance orale.</p> <p>L'objet du mémoire est la réalisation d'un bilan de compétences avec un adulte volontaire (ici nommé "le bénéficiaire").</p>	<p><u>Volet 2 / Ecrit :</u> Les documents présentés incluent la liste précise des attentes du bénéficiaire en début de bilan. Ces attentes sont cohérentes avec la réalisation d'un bilan de compétences.</p> <p><u>Volet 2 / Soutenance :</u> Le candidat formule et argumente de manière pertinente les choix faits en matière de cadre temporel (durée, fréquence, lieu...) et de contenu (nature et ordre des activités, temps passé sur les différentes phases...) du bilan de compétences, en fonction de la situation et des attentes du bénéficiaire.</p> <p>Si le bénéficiaire est porteur d'un handicap, le candidat démontre la prise en compte de ce handicap dans les choix faits en termes de posture, de cadre, et de déroulement du bilan.</p> <p>Le candidat identifie et questionne ses propres représentations sur le bénéficiaire, et leurs impacts sur le travail mené avec lui.</p> <p><u>Volet 2 :</u> Le candidat, dans son écrit, présente une prestation conforme au cadre légal en contenu et en durée. Il démontre, pendant sa soutenance, la mise en œuvre du cadre réglementaire.</p> <p><u>Volet 1 :</u> Le candidat obtient au moins 50% de réponses exactes au QCU/QCM de connaissance du cadre réglementaire, déontologique et administratif du bilan de compétences. (4 des 10 questions portent sur le cadre fourni par le Code du Travail, 2 sur des aspects réglementaires liés au référentiel qualité, et 4 sur des dispositifs de formation ou valorisation des compétences)</p>

<p>C3. Accompagner un bénéficiaire dans l'investigation et l'identification de ses intérêts et motivations au travail,</p> <p>en sélectionnant et utilisant des outils (tests, questionnaires, activités d'introspection et d'auto-évaluation...) et des techniques d'entretien adaptés à la situation,</p> <p>afin de contribuer à éclaircir les changements professionnels souhaitables (et ainsi de favoriser la projection dans l'avenir et l'émergence de projets chez le bénéficiaire)</p> <p>C4. Faciliter la prise de conscience et la valorisation des aptitudes et compétences (professionnelles comme extra-professionnelles) du bénéficiaire,</p> <p>en sélectionnant et utilisant des outils, sources documentaires (dont le répertoire ROME) et techniques d'entretien adaptés à la situation,</p> <p>afin d'identifier et de mettre en oeuvre des points d'appui permettant le changement professionnel</p>	<p>Les épreuves d'évaluation comprennent deux volets :</p> <p><u>Volet 1 :</u></p> <p>Un questionnaire d'évaluation des connaissances (de type QCU ou QCM) de 10 questions, sur le cadre (réglementaire, qualité, déontologique, administratif) du bilan de compétences, et sur les dispositifs de formation et de valorisation des compétences en vigueur en France.</p> <p><u>Volet 2 :</u></p> <p>Un mémoire écrit remis par le candidat après la fin de la formation, rendant compte de la réalisation d'un bilan de compétences en situation réelle, et donnant lieu à soutenance orale. L'objet du mémoire est la réalisation d'un bilan de compétences avec un adulte volontaire (ici nommé "le bénéficiaire").</p>	<p><u>Volet 2 / Ecrit :</u> Le candidat a choisi des outils d'investigation d'intérêts-motivations adaptés. Il a analysé les résultats des tests et questionnaires de manière pertinente. Il a suscité et accompagné chez le bénéficiaire l'élaboration d'une synthèse de ses intérêts professionnels : une trace écrite de cette synthèse est fournie.</p> <p><u>Volet 2 / Soutenance :</u> Le candidat argumente le choix des outils, décrit leurs avantages et leurs limites dans la situation concernée. Il explicite le passage des résultats des outils eux-mêmes, à une synthèse librement formulée par le bénéficiaire. En cas de handicap du bénéficiaire, il explicite l'influence éventuelle de la situation de handicap sur la réflexion menée. Il repère par ailleurs ses propres biais cognitifs ayant pu influencer la conduite d'un entretien d'investigation et de précision des intérêts professionnels.</p> <p><u>Volet 2 / Ecrit :</u> Le candidat a proposé une ou des activités permettant de repérer les grandes étapes de la vie professionnelle du bénéficiaire : une trace écrite de ces grandes étapes est fournie. Le candidat a choisi des outils d'investigation des compétences (ainsi qu'éventuellement des aptitudes et de la personnalité du bénéficiaire) adaptés. Un portefeuille de compétences et d'aptitudes a été constitué. Une trame de CV pertinente et à jour est produite. Via des sources documentaires, les métiers correspondant en partie ou totalité aux compétences du bénéficiaire ont été identifiés.</p> <p><u>Volet 2 / Soutenance :</u> Le candidat argumente le choix des outils, décrit leurs avantages et leurs limites dans la situation concernée. Il expose le rôle des techniques d'entretien dans la stimulation du regard réflexif du bénéficiaire sur sa propre activité de travail et les compétences qu'il y déploie.</p>
---	--	---

C5. Accompagner le bénéficiaire dans l'élaboration, l'investigation et la sélection d'hypothèses professionnelles,

en tenant compte à la fois de ses motivations et de ses compétences, et en lui proposant une méthode de travail et d'exploitation de sources d'information sur son environnement socio-économique,

afin de favoriser son autonomie et de l'aider à prendre des décisions orientées vers la construction d'un projet professionnel à la fois congruent à son profil et réaliste (ainsi que d'alternatives)

C6. Co-élaborer et co-rédiger avec le bénéficiaire des écrits intermédiaires (à chaque grande étape du bilan de compétences), des écrits de valorisation des compétences (tels qu'une trame de CV), ainsi qu'une synthèse finale, à usage social possible

en synthétisant de manière claire et pertinente les informations recueillies tout au long du bilan de compétences, les objectifs professionnels définis, et en incluant dans la synthèse finale un plan d'action chronologique,

afin de favoriser la concrétisation des projets après le bilan de compétences

Les épreuves d'évaluation comprennent deux volets :

Volet 1 :

Un questionnaire d'évaluation des connaissances (de type QCU ou QCM) de 10 questions, sur le cadre (réglementaire, qualité, déontologique, administratif) du bilan de compétences, et sur les dispositifs de formation et de valorisation des compétences en vigueur en France.

Volet 2 :

Un mémoire écrit remis par le candidat après la fin de la formation, rendant compte de la réalisation d'un bilan de compétences en situation réelle, et donnant lieu à soutenance orale.

L'objet du mémoire est la réalisation d'un bilan de compétences avec un adulte volontaire (ici nommé "le bénéficiaire").

Volet 2 / Ecrit : Une liste initiale d'hypothèses professionnelles est produite. Un questionnaire d'enquêtes-métiers co-construit avec le bénéficiaire est produit.

Volet 2 / Soutenance : Le candidat expose les méthodes de génération ainsi que d'investigation des hypothèses professionnelles utilisées. Il explicite comment les projets du bénéficiaire ont été mis en discussion (et au final évalués par le bénéficiaire), dans leurs avantages et leurs inconvénients. Il démontre une capacité à adapter sa posture en fonction de l'autonomie du bénéficiaire dans la recherche documentaire et terrain sur les métiers et le marché du travail.

Volet 1 : Le QCM/QCU démontre une connaissance des dispositifs de formation, financement de formation, et valorisation des compétences, en vigueur en France.

Volet 1 / Ecrit : Une synthèse finale, reflétant les étapes du bilan et les écrits intermédiaires, et respectant la possibilité d'un usage social, est produite. Elle rend compte des projets du bénéficiaire, des étapes de réalisation, des atouts du bénéficiaire et des points de vigilance. Elle inclut un plan d'action avec des repères chronologiques.